

répondit sèchement que le Conseil savait ce qu'il avait à faire; que, pour lui, il s'y rendrait, quand le service du roi l'y appellerait. Cette réponse embarrassa les conseillers. Le 20 février 1690, il fut décidé par le Conseil que MM. de Villeray, premier conseiller, Damours, Dupont et de Peiras se rendraient auprès de M. de Frontenac pour l'inviter à prendre sa place au Conseil.

Le 27 janvier 1690, la députation se présentait au château Saint-Louis. M. de Villeray, à titre de doyen, fit ce petit discours au gouverneur: "Nous venons de la part du conseil pour vous inviter d'y venir prendre votre place. Ce qui a empêché de le faire plus tôt, c'est la difficulté où la Compagnie s'est trouvée sur l'ordre qu'elle devait tenir à votre réception parceque jusqu'à présent nous n'avons rien de réglé pour la manière que l'on doit garder à celle de Messieurs les gouverneurs non plus qu'à celles de Messieurs les évêques et Messieurs les intendants. Et comme la Compagnie eût été bien aise, auparavant de savoir votre sentiment sur ce qui vous concerne afin de s'y conformer de tout son possible, elle en avait chargé Monsieur le procureur-général dans la pensée, Monsieur, que vous pourriez vous en ouvrir à lui. Et néanmoins il a rapporté à la compagnie que vous en ayant parlé, vous ne lui aviez fait autre réponse, sinon que le Conseil savait ce qu'il avait à faire et que vous y viendriez quand le service du Roi vous y appellerait, si bien que la Compagnie en nous chargeant de vous y prier de vouloir bien lui marquer le jour qu'il vous plaira de venir prendre votre place nous a encore recommandé de vous demander les vues que vous pourriez avoir sur la manière dont vous estimez y devoir être reçu, dans l'assurance que nous vous donnons qu'elle est dans le sentiment de vous rendre avec plaisir tout ce qu'elle vous doit."¹

M. de Frontenac répondit assez rudement à M. de Villeray que c'était au Conseil Souverain de lui faire savoir de quelle manière il voulait le recevoir et qu'il verrait ensuite ce qu'il aurait à faire.

Les pourparlers entre M. de Frontenac et M. de Villeray agissant pour le Conseil Souverain se poursuivirent encore plusieurs jours. En fin diplomate qu'il était, M. de Frontenac se gardait bien de faire savoir aux conseillers le cérémonial qu'il exigeait pour son entrée au Conseil. De cette façon, il comptait, sans doute, qu'on lui offrirait plus que moins. Il serait trop long de rapporter ici les entrevues entre le gouverneur et le premier conseiller de Villeray.

Après cinq ou six entrevues entre M. de Frontenac et M. de Villeray, celui-ci, au nom des conseillers, suggéra que chaque fois que le gouverneur se rendrait au Conseil deux conseillers iraient le recevoir

¹ *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain.*